

# **Publications des départements et des offices de la Confédération**

---

## **Procédure de consultation**

### **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication**

#### **Révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire**

Il s'agit d'élargir la palette des solutions qui permettent aux milieux agricoles de s'adapter aux mutations structurelles. Le projet a surtout pour but d'améliorer les possibilités de revenus accessoires ainsi que d'assouplir encore les conditions permettant la réaffectation de bâtiments voués auparavant à l'habitation agricole à l'habitation sans rapport avec l'agriculture.

Date limite: 2 août 2005

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral du développement territorial (ARE), Palais fédéral Nord, 3003 Berne, [www.are.ch](http://www.are.ch)

10 mai 2005

Chancellerie fédérale